

Présents : Nicole MAGALLON et ; MM Grégoire DELABRE , Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Jonathan LANCELOT,, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absents excusés : Mme Brigitte BRICOUT Mme Agnès PISSY représentée par M. Christian VANWONTERGHEM, M. Jonathan LANCELOT, M. Christian PIETAIN représenté par M. Jean-Pierre TILLY

Secrétaire de séance : M. Grégoire DELABRE

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 08/12/2017.

Délibère favorablement...

- Pour solliciter le service instructeur des autorisations d'urbanisme de la ville de Gap et autorise la maire à signer la convention afférente. Il annule en conséquence la délibération antérieure prise en faveur du SYME qui a finalement renoncé à proposer ce service ;

Décide

- Compte tenu des conditions dans lesquelles s'est opérée l'opération de branchement, de soumettre la signature d'une convention pour la distribution d'eau potable en cas de pénurie à Lardier et Valença aux conclusions d'une rencontre avec leur conseil municipal ;
- D'établir une convention d'occupation précaire...
 - pour le logement A1, assortie d'une redevance de 100 € jusqu'à la fin des travaux de réfection, à l'issue desquels un bail sera établi ;
 - pour le logement A2, à l'échéance du mois de juin, date à laquelle le logement devrait être libéré ;
- D'acheter le poêle laissé par le précédent locataire dans le logement A1 pour un prix de 800 € ;
- De lancer les procédures de marché et de permis pour la réfection de la bergerie sur la base du projet présenté¹ ;
- D'établir une convention de déneigement avec la mairie d'Esparron, comportant la facturation des interventions et un fixe (pour usure du matériel et contribution au forfait versé à l'agriculteur) ;

Est informé...

- Du déroulement de la réunion PLU consacrée à l'agriculture, au cours de laquelle les projets des exploitants ont été recensés, il est apparu nécessaire de corriger l'identification des terres réputées bonnes et les parcours des troupeaux sur le territoire ont été repérés ;
- Des modalités de réparation envisagées de la conduite d'eau potable alimentant le Laus ;
- Par Nicole MAGALLON, adjointe déléguée aux finances, des conclusions de la commission des finances, réunie ce même jour :
 - mise en place de la comptabilité analytique pour l'eau, l'assainissement (avant transfert effectif), les logements et la bergerie (il faut établir la répartition des frais de personnel pour chaque poste, en référence à la masse salariale globale) ;

1 Le service instructeur de la ville de Gap précise que le recours à un architecte est obligatoire.

- établissement du tableau préparatoire au transfert des charges assainissement à l'agglomération (la commune serait redevable de 2600 € annuels mais tout porte à croire que cela sera effacé) ;
- information sur l'ajustement par la trésorerie, de la décision modificative pour le budget ;
- achat du système informatique permettant l'importation des données de la trésorerie
- Des conditions de sécurité dans le village pendant le rallye de Monte Carlo ;
- De mettre au pillage la parcelle non terminée, compte tenu du fait que la personne concernée a quitté la commune ;
- D'un courrier du Département mettant en cause la construction du dos d'âne sur la RD 20 à l'entrée de Barcillonnette ;
- D'un contact pris par une entreprise pour le montage de projets collaboratifs d'ergie renouvelable ;
- Du report en 2026² du transfert de la compétence eau à l'agglomération ;
- De la réponse de la Société de Chasse du Faye au courrier du maire, suite à l'agression de Christian EVEQUE.

Demande...

- Au maire de prendre contact avec son homologue de Lardier et Valença pour l'organisation d'une rencontre des conseils municipaux ;
- De finaliser les dossiers pour la réfection de la bergerie ;
- De prendre un arrêté confirmant le mandat de Christian EVEQUE, deuxième adjoint, sur le site de Peyssier.

Rappel : prochain conseil municipal le 23 février 2018

La secrétaire de séance

Le Maire

G. DELABRE

JP TILLY

2 Nous sommes informés après le conseil municipal que le report à 2026 ne concerne que les communautés de communes et que 2020 reste la date fixée pour le transfert aux communautés d'agglomération.